



CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
LUNDI 1^{er} JUIN 2026 A 18H30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603414-20260601-DEL2026-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2026

Publication : 04/06/2026

DEL2026-081

N° 26 06A 14

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Agence d'Urbanisme Le Havre – Estuaire de la Seine (AURH)

. Représentant – Désignation

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 27

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Dominique BELLENGER, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 2

Céline PROUST à Franck GROUSSARD, Vincent GORAGUER à Marion HAUGUEL.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

L'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise et de l'Estuaire de la Seine (AURH), est une association loi 1901, créée en 1965. Depuis 2002, le territoire d'intervention de l'AURH est l'Estuaire de la Seine.

Son rôle consiste à mener des études et des réflexions sur l'aménagement et le développement de son territoire. Elle est en interaction permanente avec ses adhérents et partenaires : les collectivités de son territoire, l'État et les autres partenaires publics du développement urbain.

L'Agence se compose d'une équipe pluridisciplinaire dont les champs d'expertise sont multiples : urbanisme, déplacements et transports, économie, logistique et développement portuaire, paysage, habitat, démographie, environnement, développement durable, tourisme, culture, cartographie ...

L'AURH, 41 rue d'Iéna 76600 Le Havre, prévoit dans ses statuts la participation d'un élu de la Ville d'Harfleur, à son Assemblée Générale.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

- **désigne Tony LEPRÊTRE pour représenter la Ville d'Harfleur à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme Le Havre – Estuaire de la Seine, 41 rue d'Iéna 76600 Le Havre.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 22

Contre : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

(Kévin CROCHEMORE - Justine DUCHEMIN - José GUTIERREZ - Faïza ANBAR - Dominique BELLENGER - Josette DUREL - Dominique CHARPENTIER)

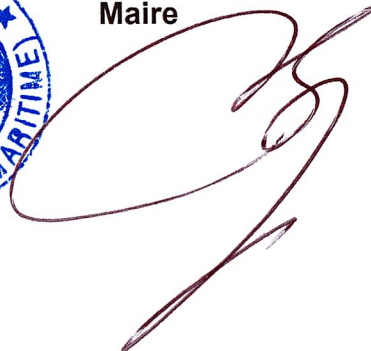
Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.